UN TERRITOIRE, UN ÉLU, UNE HISTOIRE

MARTINE SCHOEPPNER, CONSEILLER CONSULAIRE POUR LA 3E CIRCONSCRIPTION D'ALLEMAGNE

Conseiller consulaire de la 3eme circonscription d'Allemagne (Munich Stuttgart), Conseiller AFE, Vice-présidente de l'Assemblée des Français de l'Etranger.

C'est fin 1971 que Martine Schoeppner quitte son Auvergne natale pour l'Allemagne suite à l'expatriation de son père. A peine arrivée, elle rencontre celui qui deviendra son mari et s'installe, d'abord en Sarre puis dans le Palatinat, avant d'arriver dans le Bade Wurtemberg, à Karlsruhe, en 1985. Elle vit depuis 2008 dans le nord de la Forêt Noire.

Parallèlement, au gré des déménagements, elle s'investit dans de nombreuses associations : sociétés d'histoire (parfois inattendues comme celle de recherche en fortifications), associations franco-allemandes, etc. Depuis 1990, elle préside la plus ancienne représentation UFE d'Allemagne, a fondé une bibliothèque française à Karlsruhe et son annexe (devenue indépendante) à Speyer. Martine a également participé à la mise en place de plusieurs groupes FLAM depuis 2003.

Docteur ès lettres, elle a tout d'abord fait des études d'histoire, de sociologie mais aussi de psychologie. Son doctorat en poche, elle se lance dans des études de droit, en particulier franco-allemand.

Européenne convaincue, elle devient membre de l'Europa Union dès le début des années 80. Elle est membre du CA de la Maison de l'Europe du Bade Wurtemberg et membre du Centre européen des consommateurs. Sur le plan politique, elle intègre d'abord le parti républicain (UDF) qui devient ensuite Démocratie libérale, où elle entre au Bureau politique. En 2002, c'est tout naturellement qu'elle passe à ce qui deviendra ensuite l'UMP (membre du conseil national), avant de rejoindre l'UDI en 2014. En Allemagne, Martine s'engage au début des années 80 à la CDU, au sein de laquelle elle sera déléguée au Bundesparteitag, puis candidate aux Européennes en 1999.

Son engagement auprès des Français de l'étranger remonte à 1988, lorsque le sénateur Jean Barras lui propose de figurer sur une liste UFE. En 1991, suite à un nouveau découpage des circonscriptions en Allemagne, elle figure sur la liste des Forces Françaises. En 1994, à l'initiative du sénateur Xavier de Villepin, elle est seconde sur la liste UFE qui fait trois sièges. Elle sera réélue en 2000 et en 2006 sur sa propre liste, sans étiquette politique, comme en 2014 lors des élections consulaires. Au sein du CSFE puis de l'AFE, elle a tenu successivement divers rôles. Vice-présidente (2000-2006) puis rapporteur général de la commission des lois et règlements (2006-2014), elle a siégé dans diverses commissions temporaires (femmes à l'étranger, formation professionnelle, anciens combattants, Europe, etc.) ainsi qu'au sein du comité de suivi du vote internet. Elle a également assuré le mandat de membre du conseil départemental de l'accès au droit (2006-2014).

Martine siège donc depuis 23 ans sans discontinuer au CSFE et à l'AFE, dont elle est aujourd'hui vice-présidente. Elle siège toujours à la commission des lois et est membre du Conseil National de l'Aide juridique ainsi que du Bureau de vote éléctronique.

POURQUOI VOUS ÊTES-VOUS ENGAGÉE DANS LES ÉLECTIONS CONSULAIRES ?

C'est après une longue réflexion que je me suis présentée à nouveau, après la réforme, aux élections consulaires, avec bien entendu les mêmes motivations que lors de mes mandats précédents : faire entendre la voix de mes compatriotes, leur servir de relais et contribuer – avec nos faibles moyens – à faire avancer les dossiers. Pour ce quatrième mandat, j'ai aussi souhaité transmettre à mes nouveaux collègues, en particulier au sein de l'AFE nouvelle formule, l'expérience acquise au cours de mes mandats précédents.

Dépôts de gerbes à l'Arc de Triomphe en mars 2017 (à gauche)
et avec l'Eurocorps à Baden Baden (à droite)

QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LA RÉFORME DE LA REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER DE 2013 ?

Elle a répondu à toutes nos attentes… malheureusement ! La précédente commission des lois avait pourtant souligné les problèmes que ne manquerait pas de soulever une telle réforme.

L'augmentation du collège électoral des sénateurs établis hors de France était une nécessité. Mais nous avions proposé des solutions beaucoup plus simples d'y parvenir. Au bout du compte, à peine élus, les nouveaux conseillers et délégués doivent participer aux sénatoriales, pour beaucoup d'entre eux sans avoir eu de réel contact avec les sénateurs et candidats. Ce schéma se reproduira tous les 6 ans, et touchera, d'ailleurs, toujours les mêmes renouvellements, aboutissant à une situation où l'on aura des candidats en perpétuelle campagne.

Le but annoncé de cette réforme était la « proximité », mais cela peut vouloir tout ou rien dire. Si l'évolution des communautés rendait nécessaire une adaptation de certaines circonscriptions, cela aurait pu se faire facilement. On a préferé procéder à des découpages et instituer une clé de répartition arbitraires. Au final, cette proximité se limite dans la plupart des circonscriptions à la proximité géographique des élus avec le poste (la grande majorité d'entre eux résident effectivement dans la ville du poste, y compris là où le nombre d'élus a doublé ou triplé). Là où ce n'est pas le cas, les élus sont en difficulté car ils n'ont pas les moyens de se rendre au poste, hormis pour les réunions programmées dont ils ont rarement la maitrise de l'ordre du jour.

Dans ma circonscription (inchangée au niveau du nombre d'élus ou de géographie ; la représentation géographique de la communauté est inversée). Là où nous avions 4 élus pour la communauté la plus importante (Bade Wurtemberg) et 2 en Bavière, c'est aujourd'hui le contraire.

La représentativité est totalement déséquilibrée et va d'un élu pour 14.000 électeurs á 1 élu pour 900 (Londres et Croatie par exemple !), voire de 1/14.000 à 1/1.800 dans un même pays (les 2 circonscriptions de Grande-Bretagne). Cela en dit long sur les calculs politiques qui ont présidé à cette réforme. En tout cas, l'objectif affiché de proximité n'est souvent pas au rendez-vous.

De plus, les élus éloignés des postes n'ont plus les moyens d'exercer leur mandat. Je suis moi-même à 300 km du poste compétent et à 800 km de l'Ambassade. Ainsi, les élus de nombreuses circonscriptions n'ont plus de contacts ni avec l'ambassade ni avec Paris et le ministère, puisqu'ils ne sont plus à l'AFE.

La nature même des conseillers a profondément changé, en particulier au sein de l'AFE. Avant la réforme, la quasi-totalité des élus étaient de longue date des élus de terrain, résidant et investis dans le monde associatif de leur pays depuis de longues années. Aujourd'hui, la politisation à outrance de ces élections, en particulier à l'AFE, font que nombre d'élus sont issus des partis. Les motivations ont changé.

Nous avions dénoncées toutes les conséquences négatives de la réforme. La façon dont les conseillers consulaires sont traités dans certaines circonscriptions l'illustre tout à fait. Les termes même de conseiller et délégué consulaire prêtent à confusion. Il faudrait revoir le découpage, la répartition et repenser le scrutin indirect pour l'AFE.

Entretien à la Brigade franco-allemande

Participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) à Munich

ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT, QUE PENSEZ-VOUS DE L'AFE « NOUVELLE FORMULE » ?

Un renouvellement doit apporter de nouveaux visages, de nouvelles personnalités et de nouvelles idées. C'est donc en principe une évolution. En principe… Malgré beaucoup d'engagement, beaucoup de travail, je constate que l'on reprend souvent ce qui a déjà été fait, on ignore les acquis, pourtant nombreux. La réduction à deux sessions plus courtes ne contribue pas non plus à une véritable efficacité, d'autant que le bureau est empêché par les choix du règlement intérieur d'agir efficacement en intersession bien que la loi ait prévu cette possibilité. Mais soyons optimistes, sans doute est-ce dû à une mise en place nécessaire…

Les parlementaires ont été exclus de la nouvelle AFE pour réduire la politisation or, on remarque que celle-ci est beaucoup plus forte qu'autrefois et est constante. Le poids des groupes est beaucoup plus important et cela freine l'expression des élus. La parole ne me semble plus aussi libre qu'avant.

Une assemblée souveraine : certes beaucoup souhaitaient un président élu en son sein et la suppression des parlementaires, je n'en faisais pas partie. Vice-présidente depuis la réforme, je crois pouvoir dire que cette « souveraineté » ne nous a rien apporté. Le bureau exécutif pas plus que le bureau dans son ensemble, ne dispose de plus de « pouvoir » que l'ancien collège des vice-présidents. Nous n'avons que peu de contacts avec le ministre, puisque c'est maintenant le secrétaire d'Etat qui vient à l'AFE. L'administration est encore plus présente dans nos débats.

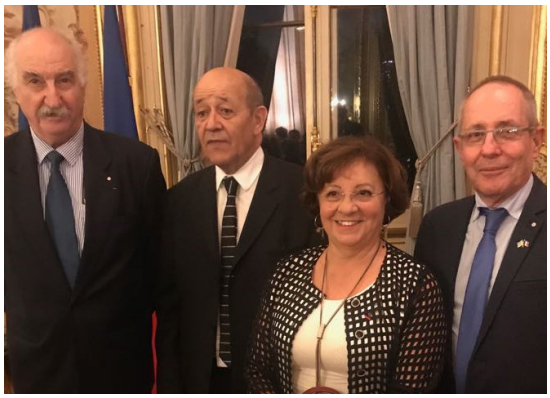

Le bureau exécutif avec le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Yves le Drian en octobre 2017

Rencontre avec Christine Lagarde en marge d'une session de l'AFE

Réunion (EZ) au Staatsministerium avec le ministre des Affaires européennes du BW

QUELLE EST VOTRE VISION DE L'ARTICULATION DU RÔLE DE CONSEILLER CONSULAIRE ET DE CELUI DE CONSEILLER À L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER ?

La création de deux catégories d'élus n'a aucun sens puisque nous sommes, par définition, tous uniquement des élus consulaires au sein de notre circonscription et que les élus à l'AFE n'ont aucun moyens à leur disposition pour représenter l'ensemble de la circonscription, pour participer aux conseils consulaires de la circonscription ou pour défendre les dossiers à l'AFE. D'autre part, le système électoral retenu conduit à une élection uniquement politique. Résultat : un très nombre de circonscriptions ne sont pas représentées à l'AFE, et le déséquilibre est encore plus grand qu'auparavant.

Concernant les conseils consulaires, je ne peux m'exprimer que sur ma circonscription. Je ne vois pas d'amélioration entre les anciennes réunions de commissions de bourses par exemple et les réunions du conseil consulaire en formation de bourses aujourd'hui. Bien au contraire. Aucun pouvoir de décision, les membres non élus sont beaucoup plus nombreux que les élus. Que le chef de poste préside les réunions ne me gêne guère, par contre la présence active systématique du chef de chancellerie, non prévue par les textes, en plus de l'agent consulaire en charge de la thématique, pèse sur le déroulement de la réunion, laissant peu de place à l'expression des élus.

Les échanges sont, beaucoup plus qu'avant, fonction du chef de poste ou agent. C'est très net dans ma circonscription.

Là aussi la proximité est inexistante, lors des réunions on ne parle quasiment que de la seule ville de Munich, donc on ne prend en compte qu'un sixième de la population. Vive donc la proximité.

Personnellement, je pense que le rôle du vice-président est superflu car d'une part il n'a aucun rôle mais surtout, cela va à l'encontre de l'égalité des élus entre eux dans une même circonscription.

La réforme amoindrit sensiblement le peu de « pouvoir » qu'avaient les ex conseillers AFE, tant pour les nouveaux conseillers à l'AFE que pour les conseillers consulaires en circonscription.

QU'AVEZ-VOUS ACCOMPLI EN TANT QU'ÉLUE AFE DEPUIS 2014 ?

A l'AFE, je siège toujours à la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires. J'en ai été le rapporteur général pendant de nombreuses années et passer la main m'a retiré une énorme charge de travail, me permettant ainsi de faire des travaux sur les sujets qui me tiennent à cœur.

Depuis 23 ans que je siège à l'AFE, j'ai mené pas mal de combats. J'ai ainsi travaillé à la mise en place de certains textes comme le décret instituant le registre des Français établis hors de France, la fusion des listes, la mise en place des députés, les élections, etc. Ces thèmes restent pour moi le b.a-ba ! Mon rapport sur les simplifications administratives qui avait été envoyé au ministre a été mis sur le site de l'AFE tout comme mon travail sur les listes électorales qui m'a valu d'être auditionnée par les rapporteurs de la commission des lois de l'Assemblée nationale. Ce fut très positif car j'ai pu leur donner un autre point de vue que celui de l'administration. J'ai également il y a plusieurs mois terminé des fiches sur les élections et les différents modes de scrutin qui ont été envoyées aux conseillers, et produit un document sur le vote électronique qui explique qui sont les acteurs, quels sont les sites, le processus, ou encore le déroulé et les différentes opérations du point de vue de l'électeur ou encore du bureau de vote. Un travail sur les modifications qui interviendront à partir de 2019 en particulier en matière de listes électorales est également terminé et sera envoyé aux conseillers consulaires après les élections de 2017 pour qu'il n'y ait pas de confusion.

L'Assemblée des Français de l'Etranger réunie en séance plénière

QUELLES SONT LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES FRANÇAIS DE VOTRE CIRCONSCRIPTION ?

En circonscription, le travail n'a pas changé, les problématiques de nos compatriotes restent les mêmes : papiers, retraite, fiscalité, divorce, et législation européenne. En effet, vivre dans l'Union européenne fait qu'outre la législation française et la législation du pays de résidence, nous sommes également soumis à la législation européenne, ce qui n'est pas toujours évident pour tous et peut être mal interprété.

La réduction des effectifs au consulat et l'éloignement géographique par rapport au poste d'une grande partie de la communauté française, couplé à la mise en place du « tout internet », qui laisse un certain nombre de compatriotes sur le bord du chemin, augmente la charge de travail des conseillers consulaires que nous sommes.

Photo MAEA Bolvin
A l'AFE, avec Jean-Baptiste Lemoyne, Olivier Cadic et Jean-Pierre Bansard pour la venue du Président de la République, Emmanuel Macron

QUELS SONT LES PROJETS QUI VOUS TIENNENT À CŒUR ?

J'en ai deux, tout aussi utopiques l'un que l'autre !

D'abord, revoir les modalités d'inscription au registre des Français établis hors de France. Pour la liste électorale consulaire, cela sera fait en 2019. Je pense qu'il faut renforcer les conditions de contrôle, mais aussi celles d'inscription (résidence véritable) et de radiation. La délivrance d'une acarte d'électeurs encadredrait les radiations selon les règles du code électoral. La relation entre registre et LEC devrait disparaitre en 2019. J'estime que le taux de participation est moins important que le risque d'avoir empêché quelqu'un de voter. Nous sommes des citoyens responsables et surtout, élus pour défendre ceux qui restent à l'étranger.

Le second projet est la mise en place, le plus rapidement possible, de l'identité numérique. Dans ce cadre il faudra faire très attention de ne laisser personne au bord du chemin. Or, avec le tout numérique et la fermeture des postes, bon nombre de compatriotes sont dans ce cas, ne s'inscrivent plus, ne votent plus ! Donc ne pas supprimer les échanges courrier (et le vote par correspondance), tant que tous ne sont pas reliés à Internet et que cela fonctionne sans problèmes ! On a souvent tendance à mettre la charrue avant les bœufs !

Photo MAEA Bolvin
Session d'octobre 2017, nouveau bureau exécutif de l'AFE
De g. à d. : Damien Regnard, élu d'Amérique, Martine Schoeppner, vice-présidente de l'AFE, Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'Etat auprès du MEAE, Marc Villard, Président de l'AFE et Bruno Dell'Aquila, vice-présidente de l'AFE

POUR FINIR, UNE PETITE ANECDOTE SUR LA VIE DE FRANÇAIS INSTALLÉS EN ALLEMAGNE ?

En 24 ans de mandat, les anecdotes sont nombreuses, en particulier concernant des enfants déplacés. Il y a eu Philippe et Paul, que je suis allée chercher à 5h du matin avec leur mère à 150 kms de chez moi pour les ramener en France avec l'aide des grands-parents. Morgane, que sa mère avait enlevée à Paimpol et que son père, Français résidant en Allemagne, a pu récupérer. Naima et ses sœurs que le père d'origine pakistanaise avait déjà fiancées (3,5 et 6 ans) et qu'il voulait emmener au Pakistan dans une école coranique. Mon intervention m'a valu d'être sous protection policière pendant deux semaines. Elodie, que son grand-père, recherché par Interpol, avait enlevé d'un foyer dans l'ouest de la France et qui, à 8 ans ne savait ni lire ni écrire. La police allemande l'avait placée dans un orphelinat en attendant de savoir d'où elle venait. Ce cas était particulier, je n'oublierai pas la petite fille s'accrochant à moi dès qu'un uniforme était en vue et qui ne lâcha ma main à l'aéroport que lorsqu'elle reconnut la directrice du foyer. J'ai encore des contacts avec un certain nombre de ces familles. Heureusement la plupart des dossiers sont plus « ordinaires » .

Quant à l'AFE bien sûr j'y ai gagné de très nombreux amis et de grands souvenirs comme les visites d'anciens et futurs présidents ou de grands ministres !